

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 octobre 2004

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
13 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la Mairie de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole -

Absents : - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Guibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

67-2004

Parc d'activités « Domaine de Trois Fontaines » : achat des parcelles F937, 811 et 1036

Monsieur R. Asensi, rapporteur, rappelle que par délibération du 20 décembre 2002, le Conseil communautaire a décidé de créer le Parc d'activités économiques d'intérêt communautaire « Domaine de Trois Fontaines », sur la commune du Pouget dont la réalisation nécessite l'acquisition par la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » des parcelles cadastrées F937-811-1036 pour une superficie totale de 70 460 m².

Monsieur R. Asensi, ajoute que ces parcelles appartiennent au Conseil général de l'Hérault et sont classées en zone IV du POS, suite à la révision simplifiée approuvée par le conseil municipal du 22 septembre 2004.

Monsieur R. Asensi précise que la Communauté de communes pourrait acheter par acte administratif rédigé par le service juridique du Conseil général de l'Hérault ces parcelles au prix de l'estimation des domaines du 17 février 2004, soit 429 806 € (6.1 €/m²). Elle sollicitera par ailleurs les aides financières du Département au titre de la création du Parc d'Activités, dans le cadre de la convention de développement économique entre les deux entités et celles de l'Etat et de l'Union européenne (FEDER).

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de délibérer sur l'achat par acte administratif des parcelles F937, 811 et 1036 au prix de l'évaluation des domaines, soit 429 806 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières relatives à la création de ce Parc d'Activités, en particulier auprès du Conseil Général, de l'Etat (DDR) et de l'Union européenne (FEDER)

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret